



Dissiper les idées fausses sur les personnes métisses

Animateur.trice:

Ce matériel est basé essentiellement sur le site Web de la Fédération métisse du Manitoba, avec la contribution d'un article de Lawrence Barkwell. Il comprend également des révisions et des contributions de Chantal Fiola, PhD.

Participant.e 1:

Idée fausse: Métis est synonyme de sang/race mixte (tous mélanges de sang/ascendance autochtone et non-autochtone équivalent à une identité métisse).

Les faits:

- En 2002, le Ralliement national des Métis a adopté la définition nationale suivante de l'identité métisse :
 - Métis désigne une personne qui :
 - S'identifie comme Métis;
 - Est distincte des autres personnes autochtones;
 - Est historiquement descendante de la Nation métisse;
 - Est acceptée par la Nation métisse.
- En 2003, la Cour suprême du Canada a reconnu la définition nationale de Métis et le fait que les Métis ont des droits ancestraux en vertu de l'article 35 de la constitution.
- Les ancêtres de la Nation métisse étaient les enfants des unions entre des mères autochtones de l'Amérique du Nord et des pères européens. Les Métis se sont développés en tant que nation autochtone distincte dans le nord-ouest vers la fin du 18^e siècle.
- Les Métis ont un patrimoine, une culture, une histoire, une langue, des coutumes et une terre ancestrale distincts.
- Ce territoire ancestral inclut les trois provinces des prairies (le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta), ainsi que de petites parties de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, du Territoire du Nord-Ouest et du nord des États-Unis.

Participant.e 2:

- Souvent connus comme les fondateurs du commerce de la fourrure, les Métis ont participé en tant que trappeurs, guides, interprètes, facteurs, dockers, magasiniers, voyageurs, coureurs de bois, conducteurs de canoës et de barges d'York, coursiers des premiers services postaux et conducteurs de charrette de la rivière Rouge.
- La barge d'York, basé sur un design influencé par les îles Orcades et les Vikings, a été inventée par les Métis pour être utilisée sur de plus grands plans d'eau.
- La charrette de la rivière Rouge est l'un des symboles les plus connus de la culture métisse. Elle était entièrement faite de bois et dotée de deux grandes roues recouvertes de cuir brut, d'un diamètre de 1,5 mètre chacune. La polyvalence de la charrette était inégalée. Pour traverser l'eau, on enlevait les roues et on les attachait au fond pour former un radeau sans avoir à décharger la marchandise. En hiver, le châssis pouvait être utilisé comme un traîneau en étant tiré par un cheval.
- Les Métis ont également contribué à faire de la pêche une industrie commerciale ouverte toute l'année, grâce à l'ingénieur « jigger » qui permettait de poser des filets sous la glace.
- Les chasses aux bisons des Métis étaient d'une ampleur colossale. En 1865, Alexander Ross, un colon de la rivière Rouge, a décrit en détail une expédition qui a quitté la colonie de la rivière Rouge le 15 juin 1840. Lorsque le décompte a été fait à Pembina, 1 630 personnes étaient présentes avec 1 210 charrettes de la rivière Rouge. En 1854, alors qu'environ 2 000 Métis vivaient à Pembina se sont joints à d'autres du district d'Assiniboia, ils ont organisé des expéditions de chasse comptant jusqu'à 5 000 Métis et membres des Premières Nations.
- Les Métis ont aidé les nouveaux colons à s'adapter aux conditions de vie difficiles de ce pays.
- Avant la création d'un corps policier dans l'ouest, les Métis se sont organisés dans un style militaire, ce qui s'est avéré utile pour réglementer la chasse au bison et créer des patrouilles frontalières.
- Les compétences linguistiques des Métis étaient sans équivalents. Les Métis étaient souvent employés comme interprètes, car ils étaient appréciés pour leurs compétences linguistiques et leur multilinguisme. Les Métis ont développé leurs deux langues uniques. Le michif est un mélange de noms français et de verbes du

cri des plaines; différents dialectes existent. Le bungee est un mélange d'anglais celtique et du cri des plaines. Les deux langues sont actuellement en danger d'extinction.

Participant.e 3:

- Les Métis étaient un peuple éminent et indépendant au 19^e siècle, avec un mode de vie unique, une conscience collective et une identité de nation autochtone. Ils ont été en grande partie responsables de la confédération de la province du Manitoba en 1870 via la Résistance de la rivière Rouge. L'Acte du Manitoba était censé protéger les droits territoriaux des Métis, notamment en leur réservant 1,4 million d'acres. Malheureusement, le gouvernement canadien n'a pas respecté ces promesses; les droits territoriaux des Métis n'ont pas été honorés et les militaires (Red River Expeditionary Forces, RREF) sont venus punir les Métis pour leur succès dans ce qu'on a appelé « le règne de la terreur ».
- Peu après 1870, des immigrant.e.s blanc.che.s de l'Ontario sont arrivé.e.s et ont reçu des terres métisses. De nombreux Métis ont été poussés hors de la province qu'ils avaient contribué à créer. Certains Métis cherchèrent à créer une nouvelle patrie sur le territoire ce qui allait devenir la Saskatchewan et tentèrent à nouveau de faire reconnaître leurs droits (notamment leurs droits territoriaux) par le gouvernement canadien. Cette fois, une série de batailles armées a eu lieu, connue sous le nom de Résistance du Nord-Ouest de 1885. Le Canada l'emporte sur les Métis en envoyant des militaires par le chemin de fer nouvellement développé. Louis Riel est alors pendu pour haute trahison. La période qui a suivi est connue sous le nom d'« années oubliées » - une période sombre caractérisée par le racisme, la discrimination et l'oppression à l'égard des Métis.
- Dans le domaine des arts, les Métis se sont distingués comme écrivain.e.s, chanteur.euse.s et architectes. Louis Riel a déclaré : « Mon peuple va dormir pendant 100 ans, mais quand il se réveillera, ce seront les artistes qui lui rendront son esprit ».
- En 2016, après la deuxième lecture de la *Loi sur la réconciliation* au palais législatif, la province du Manitoba a dévoilé une photo de Louis Riel et l'a reconnu comme étant le premier dirigeant de la province. Le gouvernement provisoire de Louis Riel était situé à Upper Fort Garry et a formé l'Assemblée législative d'Assiniboia qui a supervisé la création du Manitoba et la Confédération avec le Canada. Les Métis ont également préparé la voie à l'entrée des territoires du Minnesota, du Dakota, du Montana et de l'Oregon dans l'union américaine.

- La Fédération métisse du Manitoba (MMF) est le gouvernement représentant les citoyen.ne.s métis.se qui vivent au Manitoba et au-delà. Elle est le véhicule par lequel le peuple métis s'organise politiquement et gère ses propres affaires, alors qu'il ré-émerge comme une force dynamique au Manitoba et au Canada.
- Bien que le Manitoba soit le berceau de la Nation métisse, les Métis sont très mobiles et entretiennent des relations familiales et économiques dans l'ensemble de leur territoire ancestral. Le Bureau central d'enregistrement de la MMF reconnaît les liens historiques que ses citoyen.ne.s entretiennent avec la Nation métisse, sa terre et ses traditions, ce qui permet aux gens de se réapproprier leur identité métisse et d'en être fiers, peu importe où ils résident.
- En 2016, plus de 587 000 personnes se sont identifiées comme métisses au Canada. Malheureusement, ce nombre n'est pas exact puisque le recensement utilise la définition « Métis est égal à mixte », en plus d'utiliser uniquement l'auto-déclaration. Depuis 2003, le phénomène du « race-shifting » ou de faux Autochtones est devenu de plus en plus problématique: des personnes non-autochtones commencent à revendiquer une identité métisse alors qu'elles ne remplissent pas les critères de citoyenneté métisse établis par la Nation métisse.

Participant.e 4:

Idée fausse: Les Métis ont les mêmes droits que les Premières Nations.

Les faits: Cela est faux.

- Les Autochtones ayant le statut d'Indien inscrit ont des droits spéciaux attachés aux traités et à leur statut, lesquels ne sont actuellement pas octroyés aux personnes sans statut et aux Métis.
- Cela devrait changer avec l'issue de la décision de la Cour suprême dans l'affaire Daniels c. Canada (2016), qui stipule que les Métis & les personnes non inscrites sont considérés comme des « Indiens » à l'article 91(24) de la Constitution canadienne (à noter que le gouvernement fédéral a compétence sur les Premières Nations, les Métis et les Inuit).
- Par conséquent, ce ne devrait être qu'une question de temps avant que les Indiens non-inscrits et les Métis obtiennent des droits similaires à ceux des membres des Premières Nations ayant un statut (par exemple, une certaine aide financière pour les études postsecondaires, des prestations de santé non assurées, des traités

modernes, etc.). La Fédération métisse du Manitoba négocie actuellement un traité moderne avec le Canada.

- Notez que cela n'a rien à voir avec la *Loi sur les Indiens* et ne signifie pas que les Métis recevront le statut d'Indien inscrit ou seront placés dans des réserves.
- Vous pouvez consulter les travaux des avocats métis Jean Teillet et Jason Madden, ainsi que le site Web de la MMF [anglais seulement], pour plus de détails.

Participant.e 5:

Idée fausse: Toutes les personnes métisses sont catholiques/chrétiennes. La spiritualité métisse n'inclut pas de cérémonie.

Les faits: Cela est aussi faux.

- Si de nombreux Métis, notamment dans le centre du Canada, ont une longue relation avec le christianisme (en particulier le catholicisme), beaucoup pratiquent en fait un mélange de spiritualité autochtone traditionnelle et de christianisme.
- Certains Métis participaient historiquement à des cérémonies traditionnelles, notamment la danse du soleil et le Midewiwin. Cependant, en raison des pressions coloniales visant à les assimiler au christianisme (y compris l'interdiction des cérémonies pendant plus d'un demi-siècle), de nombreux Métis ont été déconnectés de force des éléments autochtones de leur spiritualité (comme ce fut le cas pour de nombreux membres des Premières Nations). En raison de cette partie de leur histoire, de nombreux Métis ont intériorisé le mythe selon lequel tous les Métis sont chrétiens et que la spiritualité métisse ne comprend pas de cérémonies.
- Aujourd'hui, un nombre croissant de Métis renouent avec leurs traditions spirituelles autochtones.
- La spiritualité métisse se situe dans un continuum allant du christianisme à la spiritualité autochtone traditionnelle, et comprend la participation à des cérémonies (comme la hutte de sudation, la danse du soleil, le Midewiwin). Cela était vrai dans le passé et reste vrai de nos jours.

Références

Barkwell, L. J., Dorion L., & Prefontaine, D. R. (2001). *Métis Legacy, Volume I*. Pemmican Publications, Gabriel Dumont Institute et Louis Riel Institute, pp. 1-2.

Barkwell, L. J., Dorion L., & Hourie, A. *Métis Legacy Volume II: Michif Culture, Heritage, and Folkways*. (2006). Gabriel Dumont Institute et Pemmican Publications, pp. 2-5.

Fiola, C. (2015). *Rekindling the Sacred Fire: Métis Ancestry and Anishinaabe Spirituality*. University of Manitoba Press.

Fiola, C. (2021) *Returning to Ceremony: Spirituality in Manitoba Métis Communities*. University of Manitoba Press.

Plus d'informations peuvent être trouvées sur le site Web de la MMF.

Vous pouvez également consulter le travail de Dr Chris Andersen, Adam Gaudry, Jennifer Adese, Darren O'Toole, et Darryl Leroux.